

REGLEMENT CONCOURS : PRIX DE MASTER DU POSTESOURCE, CENTRE NUMERIQUE D'INNOVATION SOCIALE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le PosteSource - Centre Numérique d'Innovation Sociale de l'université Paris 8 (CNIS) organise la quatrième édition de son prix de Master.

Ce prix s'adresse à tou.te.s les étudiant.e.s **ayant soutenu leur mémoire de master 2 en 2023, et dont le sujet intéresse la thématique des transitions hybrides (écologique, numérique, économique, sanitaire, culturelle, sociale...)**. Seront particulièrement appréciés les travaux de recherche réalisés dans le champ des quatre axes développés par le CNIS :

- Territoire en transition(s)
- Economie sociale et solidaire
- Transformations des métiers en lien avec les transitions
- Mutations des cultures urbaines et préservation du patrimoine matériel et immatériel.

Ce prix permet d'une part, de valoriser et diffuser des travaux de recherche réalisés par des étudiant.e.s de différentes disciplines autour d'une thématique prioritaire et, d'autre part, de constituer une base de ressources documentaires ouverte thématisée.

Les lauréat.e.s recevront chacun un prix de 500€.

ARTICLE 2 - MODALITES DE PARTICIPATION

Le prix s'adresse à tou.te.s les étudiant.e.s **ayant soutenu leur master 2 en 2023 et dont le mémoire porte sur la thématique identifiée.**

Chaque mention de Master de l'université Paris 8 ne peut présenter qu'une seule candidature par parcours.

Les candidatures doivent impérativement être transmises :

- avant le 9 février 2024 à minuit
- par voie électronique à l'adresse suivante : lepostesource-cnisis@univ-paris8.fr

ARTICLE 3 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- Article de synthèse du mémoire de Master (5 pages maximum, police 12)
La page de garde de l'article de synthèse devra mentionner les champs suivants : nom du ou de la candidat.e et coordonnées, intitulé du mémoire, date de soutenance, nom du directeur de recherche, nom du Master et domaine de formation.
- Lettre de soutien du responsable de master
- Curriculum Vitae
- Mémoire de Master en version pdf

ARTICLE 4 - LE PRIX

Six lauréat.e.s seront sélectionné.e.s parmi les cinq grands domaines de formation de l'université. Ils(elles) recevront chacun(e) un prix de 500€.

ARTICLE 5- CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection du jury porteront sur les points suivants :

- La pertinence et qualité du dossier présenté en lien avec la thématique
- Intérêt et originalité du sujet du mémoire
- Qualité scientifique du mémoire de recherche attestée par la lettre de soutien du responsable de master

ARTICLE 6- COMPOSITION DU JURY

La composition du jury est la suivante :

- Enseignant.e.s-chercheur.se.s, de l'université Paris 8
- Représentant.e.s des collectivités territoriales
- Représentant.e.s du secteur de l'économie sociale et solidaire